



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

tribunaux

Question orale n° 30

Texte de la question

M. Jean-Pierre Balligand attire l'attention de Mme la garde des sceaux, ministre de la justice, sur la situation préoccupante du tribunal d'instance de Vervins. Depuis le 1er septembre 1996, faute de nominations, ce sont les magistrats du tribunal de grande instance de Laon qui tiennent les audiences à Vervins dans des conditions assez difficiles de sous-effectif. Excédés par cette situation, ces magistrats ont décidé de ne plus assurer le service. C'est ainsi que le tribunal d'instance de Vervins se trouve en quelque sorte l'otage du tribunal de grande instance de Laon. Cette conjoncture qui s'aggrave va se traduire dans les statistiques d'activité de la juridiction ce qui pourrait mettre en péril le devenir même du tribunal de Vervins. C'est pourquoi, il lui demande quelles mesures elle compte prendre pour remédier à cette situation.

Texte de la réponse

M. le président. M. Jean-Pierre Balligand a présenté une question, n° 30, ainsi rédigée:

«M. Jean-Pierre Balligand attire l'attention de Mme la garde des sceaux, ministre de la justice, sur la situation préoccupante du tribunal d'instance de Vervins. Depuis le 1er septembre 1996, faute de nominations, ce sont les magistrats du tribunal de grande instance de Laon qui tiennent les audiences à Vervins dans des conditions assez difficiles de sous-effectif. Excédés par cette situation, ces magistrats ont décidé de ne plus assurer le service. C'est ainsi que le tribunal d'instance de Vervins se trouve en quelque sorte l'otage du tribunal de grande instance de Laon. Cette conjoncture qui s'aggrave va se traduire dans les statistiques d'activité de la juridiction, ce qui pourrait mettre en péril le devenir même du tribunal de Vervins. C'est pourquoi il lui demande quelles mesures elle compte prendre pour remédier à cette situation.»

La parole est à M. Jean-Pierre Balligand, pour exposer sa question.

M. Jean-Pierre Balligand. Je souhaite attirer l'attention de Mme le garde des sceaux sur la situation du tribunal d'instance de Vervins et, de manière concomitante, sur celle du tribunal de grande instance de Laon, chef-lieu du département.

Du fait d'une vacance de poste depuis août 1996, c'était jusqu'à présent les magistrats du tribunal de grande instance de Laon qui tenaient les audiences à Vervins. Mais, afin d'attirer l'attention de la chancellerie sur leur situation, qui est devenue très difficile, ces magistrats ont décidé de ne plus suivre les affaires, sauf celles portant sur les tutelles. Deux postes, en effet, ne sont pas pourvus au tribunal de grande instance de Laon qui devrait théoriquement disposer de quatorze magistrats. Il s'agit du poste de vice-président chargé des enfants et de celui de juge chargé du tribunal d'instance de Vervins. Et la situation dure depuis près de deux ans et demi; nous en sommes à 1772 jours de magistrat perdus.

C'est ainsi que le tribunal d'instance de Vervins se trouve en quelque sorte l'otage du tribunal de grande instance de Laon. La décision que ce dernier a été conduit à prendre, compte tenu des problèmes de sous-effectif auxquels il a été progressivement confronté congés de maternité, mutations -, risque, à terme, de porter préjudice au tribunal d'instance de Vervins, puisque les affaires jugées vont diminuer. Il ne faudrait pas que, du fait de la diminution de l'activité, le devenir même du tribunal d'instance de Vervins se trouve mis en péril dans quelques années.

Je souhaiterais donc savoir comment Mme le garde des sceaux entend remédier à cette situation. Plus précisément, comment la chancellerie compte-t-elle procéder pour doter le tribunal de grande instance de Laon de ses effectifs théoriques qui, je vous le rappelle, sont de quatorze magistrats seulement pour une ville chef-lieu de département ?

M. le président. La parole est à Mme la ministre de la culture et de la communication, porte-parole du Gouvernement.

Mme Catherine Trautmann, ministre de la culture et de la communication, porte-parole du Gouvernement. Monsieur le député, vous avez interrogé Mme la ministre de la justice sur les inquiétudes suscitées par la vacance de l'emploi de juge chargé du service du tribunal d'instance de Vervins depuis l'été de l'année 1996. Dès son arrivée au ministère de la justice, Mme le garde des sceaux s'est efforcée, au-delà des réformes plus profondes qui ont fait l'objet de sa communication en conseil des ministres du 29 octobre dernier, de prendre des mesures urgentes afin de répondre aux situations problématiques les plus criantes. Ainsi, elle a obtenu, d'une part, le dégel des emplois - dont trente de magistrats - qui avait été opéré par le précédent gouvernement, et, d'autre part, la création dans le budget pour 1998 de 762 emplois, dont 70 de magistrat. Outre ces créations d'emplois, le Gouvernement présentera à l'Assemblée, dans les prochaines semaines, une loi organique permettant de recruter, dès 1998, 100 magistrats par la voie d'un recrutement exceptionnel. Ces magistrats seront affectés en priorité auprès des cours d'appel et des tribunaux les plus encombrés. Je vous rappelle que le Gouvernement attache une importance toute particulière à la justice de proximité, dont le tribunal d'instance est évidemment l'un des symboles.

La présence et la pérennité de la juridiction d'instance sont importantes pour préserver et faciliter l'accès de nos concitoyens à l'institution judiciaire. L'emploi de juge chargé du service du tribunal d'instance de Vervins est vacant depuis le mois d'août 1996. Ma collègue a veillé, depuis son arrivée à la tête du ministère de la justice, à ce que toutes les mesures soient prises afin de résorber cette vacance. C'est ainsi que le poste a été proposé aux auditeurs de justice de la dernière promotion de l'Ecole nationale de la magistrature qui ne l'ont malheureusement pas choisi. Il le sera également à leurs collègues qui doivent choisir leur poste au mois de mars prochain.

Comme vous le savez, des raisons statutaires liées à l'immovibilité des magistrats du siège expliquent que, faute de candidat, un emploi puisse demeurer vacant. Toutefois, je puis vous assurer que, malgré cette vacance, la permanence et la continuité du service public de la justice ont été assurées au sein de l'arrondissement de Vervins. En effet, le président du tribunal de grande instance de Laon, dans le ressort duquel le tribunal d'instance de Vervins se trouve placé, a pris des mesures de régulation et d'organisation internes afin que les audiences soient tenues.

C'est ainsi que des magistrats du siège du tribunal de grande instance de Laon sont régulièrement délégués à Vervins et traitent les contentieux les plus urgents tels les référés, les tutelles, les baux ruraux. Néanmoins, j'ai bien entendu aussi que la situation propre au tribunal de Laon pose problème pour pouvoir assurer dans de bonnes conditions le suivi des affaires du tribunal de Laon et celui de Vervins par délégation, en quelque sorte, dans le contexte présent.

Mme la ministre de la justice réitère devant vous, monsieur le député, l'attachement du Gouvernement à la pérennité du tribunal d'instance de Vervins et vous confirme que tout sera mis en oeuvre pour qu'un magistrat soit rapidement nommé dans cette juridiction et que la situation transitoire dans laquelle se trouve aujourd'hui ce tribunal soit la plus brève possible.

M. le président. La parole est à M. Jean-Pierre Balligand.

M. Jean-Pierre Balligand. Je remercie Mme le garde des sceaux pour sa réponse, que je trouve toutefois un peu insuffisante. Tout le problème vient de la situation du tribunal de grande instance de Laon qui ne cesse de se dégrader. Comme je l'ai précisé tout à l'heure, on est à plus de 1 700 jours perdus en deux années et demie de statistiques. Certes, nous le savons, il faudrait que certaines affaires ne soient plus du ressort d'un tribunal de grande instance. Cela rapprocherait la justice des justiciables et éviterait l'obstruction des tribunaux de grande instance. Mais, pour ce faire, il faudra que nous légiférions. En attendant, le petit tribunal d'instance de Vervins est pris en otage. Il est victime de la dégradation quasiment générale de la justice en France. Nous souhaitons, bien évidemment, que les postes vacants du tribunal de grande instance soient pourvus, notre salut en dépend.

M. le président. La parole est à Mme le ministre.

Mme le ministre de la culture et de la communication. Monsieur le député, malheureusement ce n'est pas le seul problème que le garde des sceaux ait à traiter sur l'ensemble du territoire français. J'insiste sur la volonté du

Gouvernement d'assurer, dans les délais les plus brefs, le bon fonctionnement des tribunaux d'instance et de grande instance. Je ferai part de vos observations à Mme Guigou dès ce jour afin que la situation soit bien comprise telle que vous l'avez exposée.

M. Jean-Pierre Balligand. Merci.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Pierre Balligand](#)

Circonscription : Aisne (3^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 30

Rubrique : Justice

Ministère interrogé : justice

Ministère attributaire : justice

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 18 novembre 1997, page 6002

Réponse publiée le : 26 novembre 1997, page 6229

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 18 novembre 1997